



**NOTE DE PRÉSENTATION**  
**Projet d'arrêté préfectoral**  
**autorisant la lutte contre les moustiques nuisants**

**Contexte et objectifs du projet de décision**

La lutte contre les nuisances de moustiques est une mission confiée aux Conseils départementaux. Le principal objectif poursuivi est de maintenir un niveau acceptable de nuisances en zones habitées, tout en préservant les espèces et les espaces naturels. La mise en œuvre des actions de démoustication de confort est confiée par délégation à l'Entente Interdépartementale de la Démoustication (EID) Méditerranée.

Les modalités d'encadrement réglementaire des opérations de démoustication sont précisées par le décret 2005-1763 modifiant le code de la santé publique et doivent faire l'objet, pour la lutte de confort, d'une procédure spécifique dans le cadre d'un arrêté préfectoral annuel pris après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Naturels et technologiques (CoDERST).

Le projet autorise la lutte contre les moustiques nuisants et précise, pour la mise en œuvre du programme opérationnel, le périmètre d'intervention, la durée, la nature des opérations et les procédés utilisés pour tenir compte de leurs effets sur la faune, la flore et les milieux naturels en application du décret N°2005-613. La priorité est donnée à l'action à la « source », c'est-à-dire contre les larves. Depuis toujours, la stratégie est fondée sur une lutte anti-larvaire raisonnée permettant des actions ciblées sur des espèces nuisantes pour l'homme, ciblées dans l'espace et le temps.

Le projet sera examiné par le CoDERST lors de sa séance du 7 juillet 2023.

**Dates et lieux de la consultation**

En application de l'article L 123-19-1 du code de l'environnement concernant la participation du public aux projets de décision ayant une incidence sur l'environnement, le présent projet d'arrêté préfectoral est mis en consultation du public, du **28 juin au 19 juillet 2023 inclus**.

Le public peut faire valoir ses observations :

- **par mail à l'adresse suivante** : [ddtm-suedt@aude.gouv.fr](mailto:ddtm-suedt@aude.gouv.fr)

- **par courrier postal** à l'adresse suivante :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
SUEDT - 105 Boulevard Barbès  
CS40001 – 11838 CARCASSONNE Cedex